

**Compte-rendu de la 5^e Réunion du Groupe de travail international sur le
développement du tourisme durable
20 – 22 AVRIL 2009**

La **5^e réunion** du Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (GTI-TD) s'est tenue du 19 au 22 Avril 2009 à l'hôtel Kenzi Menara Palace de Marrakech au Maroc. La réunion a été organisée par le Ministère marocain du Tourisme et de l'Artisanat (Département du Tourisme), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire français, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et avec le soutien du Gouvernement de la Norvège.

Quelques 71 participants ont assisté à la réunion dont les représentants de 11 pays membres (l'Allemagne, via la GTZ, les Bahamas, le Brésil, le Costa Rica, la Chine, la Croatie, les Etats Unis, la France, Madagascar, le Mali et le Maroc), de 19 organisations internationales (tels que les agences des Nations Unies : PNUE, OMT, UNESCO, CNUCED, ONUDI, le PNUD Maroc et le Plan Bleu), et des associations, organisations professionnelles, fédérations et ONGs . Lors de la journée du 22 avril de nombreux acteurs du secteur privé marocain étaient présents.

Les objectifs principaux de la réunion étaient les suivants:

- Finaliser le processus de recommandations politiques
- Discuter du futur du groupe de travail et de sa transformation en partenariat de développement durable
- Disséminer les projets du groupe de travail.

Présidée par **Christian Brodhag**, la conférence s'est déroulée sur 4 jours dont 1 journée et demi réservée à deux sorties sur le terrain. Elle a réuni une cinquantaine de participants lors des trois premières journées, au cours desquels a été notamment évoqué l'avenir du GTI/DTD. Environ soixante dix personnes étaient présentes lors de la dernière journée (le 22 avril), co-organisée par l'ADEME et le CDER marocain (Centre de Développement des Energies Renouvelables) et ouverte au secteur privé marocain.

Trois moments forts ont marqué la réunion :

- La validation par consensus des recommandations politiques pour un tourisme durable (voir texte en annexe) ;
- La validation par consensus du principe de transformation du groupe de travail en un partenariat pour le tourisme durable (voir texte en annexe) ;

- L'organisation d'une journée technique à laquelle ont été conviés les acteurs économiques du tourisme et qui a été animée par divers experts dont ceux du CDER et de l'ADEME. Les thèmes de l'énergie, de l'eau et de la labellisation ont été évoqués.

1) Les recommandations politiques

Après prise en compte de divers amendements proposés en séance, les recommandations politiques sur le tourisme durable ont été adoptées par consensus.

Ces recommandations politiques seront présentées à la CDD 18 en mai 2010 qui porte sur la consommation et la production durable (SCP). Elles seront également présentées, en vue de leur adoption par les pays membres de l'Organisation, à l'Assemblée Générale de l'OMT, en octobre 2009.

2) la transformation du GTI-DTD en partenariat

Un document de travail sur la transformation du GTI-DTD en un partenariat de développement durable, sous l'égide des Nations Unies a été présenté au groupe.

Ce document comportait à la fois une présentation des objectifs de création de ce partenariat ainsi que diverses informations concernant le mode d'enregistrement d'un partenariat auprès de UNDESA.

Tous les membres présents ont donné leur accord de principe sur la transformation du GTI-DTD en partenariat du développement durable sous l'égide des Nations Unies.

Une note, non soumise à validation formelle, rédigée par **Christian Brodhag**, proposant une ébauche d'architecture du partenariat a été présentée.

Enfin, une feuille de route sur l'évolution du GTI-DTD, proposée par le PNUE, sous l'impulsion de la France, a été adoptée par consensus. Cette feuille de route, jointe en annexe, présente, le calendrier et les différents travaux à accomplir jusqu'à la transformation du GTI-DTD en partenariat en vue du lancement de cette initiative prévu à l'occasion de la CDD 18 en 2010.

Elle comprend 8 étapes :

- Avril 2009 : Réunion à Marrakech : Adoption des recommandations politiques
- Mai 2009 : Commentaires sur le document de partenariat par les membres de la Taskforce d'ici fin mai 2009
- Mai 2009 : Diffusion des informations sur le partenariat à la CDD 17
- Juin - Juillet 2009 : Recensement par le PNUE des partenariats existants sur le tourisme durable. Création d'un comité de pilotage pour assurer l'intérim. Consultations bilatérales pour solliciter d'autres partenaires potentiellement intéressés.
- 20 Août 2009 : Elaboration du 1^{er} programme de travail et cadrage des modalités financières lors d'une réunion organisée en Norvège

- Septembre 2009 – Janvier 2010 : Préparation du document de projet de partenariat intégrant le programme de travail, les termes de référence, les besoins financiers, les modalités de fonctionnement, l'organisation des différentes instances.
- Janvier – Février 2010 : Création d'un fonds fiduciaire pour recevoir les contributions financières des membres. Géré par le PNUF
- Mai 2010 : Lancement du partenariat à l'occasion de la CDD 18

3) Dissémination des projets de la Taskforce

Vingt neuf fiches projets, développées dans le cadre du groupe de travail ont été présentées et largement diffusées. Les membres du groupe de travail ont également eu l'occasion, durant ces trois jours de conférence, de présenter de nombreux projets en cours de réalisation.

Enfin lors de la dernière journée, co-organisée par l'ADEME et le CDER ouverte au secteur privé, les personnes présentes du secteur privé marocain de l'hôtellerie et du tourisme en général ont montré par leurs interventions et leurs questions un vif intérêt pour le sujet et pour les projets présentés.

Annexes

- Liste des participants
- Agenda de la réunion
- Recommandations politiques, version finale, adoptée par tous les membres.
- Le projet de transformation du GTI-DTD en un partenariat du développement durable, sous l'égide des Nations Unies
- La Feuille de route pour la transformation

I. LUNDI 20 AVRIL : L'INITIATIVE POLITIQUE

1.1. OUVERTURE DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

1.1.1. La réunion a été ouverte par Monsieur Mohamed Boussaid, ministre du tourisme du gouvernement marocain qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé le plaisir et l'honneur qu'a le Maroc d'accueillir la 5^{ème} réunion du GTI/DTD à Marrakech, lieu symbolique pour le groupe de travail puisque ce groupe a vu le jour dans le cadre du Processus de Marrakech sur les modes de production et de consommation durables qui a démarré en 2002. Il a également salué le travail considérable accompli par le groupe en trois ans, travail qui a permis l'élaboration de recommandations politiques claires et audacieuses en vue d'inscrire le tourisme dans l'économie verte, mode de développement préconisée pour la sortir de la crise actuelle.

Monsieur le Ministre rappelle par ailleurs que la vision 2010, qui est le moteur du développement du tourisme au Maroc au cours des 10 dernières années, a inscrit parmi ses soucis celui du tourisme responsable. C'est ainsi que, dans ce cadre, plusieurs d'actions ont été engagées :

- création d'un Comité du tourisme responsable
- rédaction d'une charte du tourisme responsable
- édition et diffusion d'un guide du touriste responsable
- institution d'un trophée annuel du tourisme responsable
- travail constructif de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement pour l'introduction au Maroc des labels Pavillon Bleu et Clé verte.

Monsieur le Ministre rappelle également que le Maroc s'implique à l'international dans cet effort puisqu'il participe activement aux travaux du GTI-DTD et qu'il soutient les recommandations politiques qui vont être discutées lors de cette réunion. Le groupe ayant gagné en maturité envisage de transformer le GTI/DTD en une initiative de partenariat dans le cadre des Nations Unies, évolution que le Maroc approuve et soutient.

Il remercie tous les partenaires publics et privés, félicite le groupe de travail et souhaite plein succès à ses travaux.

1.1.2. Monsieur Christian Brodhag, président du GTI-DTD, excuse les absences de Madame **Chantal Jouanno**, secrétaire d'Etat français à l'écologie et de Monsieur **Hervé Novelli**, secrétaire d'Etat français en charge du tourisme qui n'ont pu être présents, et remercie le gouvernement marocain d'avoir proposé d'organiser cette 5^{ème} réunion. Il salue la présence de M. le Ministre, souligne la mobilisation de l'équipe marocaine d'organisation, dont il a déjà pu apprécier la veille lors de la visite terrain effectuée à Essaouira tout le professionnalisme, et remercie le gouvernement de Norvège de l'appui financier pour l'organisation de la réunion. Il associe dans ses remerciements l'OMT à travers Monsieur **Luigi Cabrini** et le PNUE à travers Monsieur **Arab Hoballah** pour leurs soutiens aux travaux du groupe.

Il rappelle le travail qui a été accompli et qui aboutit aujourd'hui, entre autres, à un projet de texte sur des recommandations politiques, projet soumis depuis près d'un an à concertation, et qui a bénéficié de nombreux compléments émanant des représentants des membres du groupe. Il souligne qu'après tout ce travail accompli la question de l'évolution de ce groupe de travail se pose et, que parmi les points à discuter lors de cette réunion, figure le projet de transformation du GTI/DTD en une initiative de partenariat qui devrait permettre à la fois de pérenniser les acquis du GTI/DTD et d'élargir le nombre de partenaires.

1.1.3. Monsieur Arab Hoballah du PNUÉ, exprime ses remerciements à M. le Ministre, à M. Le Wali et aux équipes nationale et locale organisatrices de la réunion, ainsi qu'à la France, pour avoir lancé l'initiative et coordonné le groupe, et à la Norvège pour l'intérêt, le suivi et l'appui au projet. Il rappelle que depuis 2003 et le lancement du processus de Marrakech beaucoup de travail a été accompli. Sept groupes de travail ont été créés dans le cadre de ce processus dont celui sur le développement du tourisme durable est l'un des plus actifs, tous ces travaux visant à promouvoir une économie verte dans laquelle le tourisme est un des principaux acteurs. Le prochain cycle de la Commission du Développement Durable, (2010-2011) élaborera un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et production durables et la session suivante sera consacrée au tourisme.

1.1.4. Luigi Cabrini de l'OMT rappelle les effets de la crise actuelle sur le tourisme et insiste sur la nécessité de surmonter cette crise. Il rappelle que la création d'infrastructures est créatrice d'emplois et que l'industrie du tourisme commence à proposer des produits de tourisme vert. Les travaux du groupe se sont traduits par l'élaboration de plusieurs projets et cette 5^{ème} réunion permettra de faire le bilan de ces travaux, de définir les objectifs les plus importants pour 2010-2011 et de diffuser les bonnes pratiques parmi les différents acteurs du secteur du tourisme.

1.1.5. Björn Blokus, Ambassadeur de Norvège souligne tout l'intérêt qu'accorde la Norvège aux travaux de ce groupe depuis sa création, cet intérêt trouvant son origine dans le fait que la Norvège est non seulement particulièrement sensible à l'amélioration de l'environnement mais également que son pays est très concerné par le tourisme, que ce soit comme pays récepteur ou comme pays « émetteur » de touristes. La Norvège est donc, à ces différents titres, très intéressée à voir aboutir les travaux de ce groupe.

1.2. BILAN DES ACTIVITES DU GTI-DTD DEPUIS LA DERNIERE REUNION

1.2.1. M. Christian Brodhag a modéré cette session de bilan en rappelant l'importance du travail accompli qu'illustrent les nombreuses fiches de projets ainsi que les différentes dynamiques qui se sont enclenchées autour de ces différents projets comme par exemple le passeport vert (Brésil).

1.2.2. Gina Guillen Grillo du Costa Rica présente le bilan de ce qui a été réalisé au Costa Rica depuis la dernière réunion du GTI/DTD, notamment en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé. Elle passe notamment en revue les actions et initiatives suivantes :

- Création d'une taxe prélevée sur tous les visiteurs et destinée à financer les projets de tourisme durable ;
- Création d'une Agence de développement durable qui sera transformée en département ministériel ;
- Lancement de campagnes de promotion, de sensibilisation et d'éducation en direction du tourisme interne ;
- Marketing à l'étranger pour les destinations durables ;
- Mesures de certifications appuyées par des formations. Le Costa Rica offre deux bourses par pays membre du GTI-DTD pour suivre ces formations (6 semaines de cours sur l'éco-tourisme) ;
- Mesures incitatives et d'éducation pour l'économie de l'énergie.

1.2.3. Modibo Cissé du Mali rend compte de la réunion du FITS (Forum international du tourisme solidaire) tenu à Bamako du 20 au 22 octobre 2008. Il annonce la tenue, en 2009, du FATSDD (Forum Africain du Tourisme Solidaire et de Développement Durable).

1.2.4. Samuel Coelho Rodrigues du Brésil présente le projet du Passeport Vert, Il expose la stratégie de communication et celle du montage d'un partenariat diversifié avec notamment un site web au message simplifié pour atteindre le maximum de gens et favoriser leur prise de conscience de la richesse de leur culture. Cette stratégie a été déclinée dans le cadre de la ville de Paraty.

1.2.5. Charles Arden Clarke du PNUE rappelle que la GTI/DTD vient de d'achever trois années de son programme de travail en faveur du tourisme durable qui ont permis en particulier le développement d'outils pour la formation, la définition de recommandations politiques et la mise en place d'un partenariat et des réseaux portant sur le tourisme durable. De façon plus spécifique 29 projets ont été soit développés soit sous les auspices du GTI/DTD, soit en liaison avec le groupe de travail.

1.3. SESSIONS 1 ET 2 : RECOMMANDATIONS POLITIQUES

1.3.1. M. Arab Hoballah du PNUE a modéré ces deux sessions dont les travaux portaient sur le premier objectif de la réunion du GTI, à savoir finaliser les recommandations politiques.

Il rappelle que le texte des propositions de recommandations politiques, qui sont en fait des directives générales, a déjà circulé parmi les membres du groupe et que la dernière version diffusée intègre le maximum de commentaires et de suggestions déjà reçus. Cependant, et avant d'adopter définitivement ce texte, la session doit permettre de recueillir, à travers un tour de table, des commentaires et réflexions supplémentaires de manière à ce que le texte qui sera adopté au

cours de cette 5^{ème} réunion traduise bien les messages clés à destination des décideurs.

Le document final sur les Recommandations Politiques qui devrait être adopté à l'issue de cette 5^{ème} réunion du GTI/DTD présentera un ensemble d'actions concrètes et explicites pour la promotion du tourisme durable, ce document étant destiné aux consommateurs, décideurs, société civile, acteurs privés et publics.

1.3.2. Le débat

Tous les intervenants, sans exception, ont confirmé l'accord de leurs pays ou organisation quant au contenu des recommandations. Le débat a concerné les améliorations à apporter à ce texte, et ce tant au niveau du fond que de la forme.

a) s'agissant du fond qui a donné lieu à l'essentiel des interventions, les souhaits suivants ont été formulés :

- Mettre bien en évidence dans le préambule le droit international au tourisme social ;
- Mettre l'accent davantage sur la notion de « Bonne gouvernance » ;
- Insister sur la nécessité de renforcer l'éducation et l'information aussi bien des intervenants que des populations d'accueil et des visiteurs ;
- Mettre l'accent davantage sur les objectifs en vue de la réduction de la pauvreté en rapport avec les objectifs du millénaire ;
- Cibler davantage les destinataires en identifiant les acteurs qui doivent agir ;
- Mettre en évidence les opportunités en termes d'emplois en relation avec la gestion des ressources ;
- Ne pas se limiter à des recommandations destinées à encadrer les futurs projets touristiques et rappeler la nécessité de la rénovation par exemple des parcs hôteliers qui existent, et ce, en respectant les critères soulignés dans les recommandations ;
- Nécessité d'identifier des politiques sous-régionales avec des actions mieux ciblées en fonction des spécificités de ces ensembles régionaux. Exemple : Bassin Méditerranéen, Bassin des Caraïbes, Afrique subsaharienne ;
- Nécessité de travailler avec des Master Plans qui sont établis en tenant compte de la relation tourisme/durabilité ;
- Bien mettre en évidence la notion de flexibilité et l'approche cycle de vie.

b) Quant aux remarques portant sur la forme elles ont concerné le point suivant :

- Afin de mieux diffuser les résultats des travaux et cibler un public le plus large possible, il est nécessaire de travailler sur un texte moins « onusien » ou institutionnel qui utilise un langage plus direct et plus court et comporte des termes destinés à des non experts parmi les décideurs et les consommateurs.

Les participants ont souhaité par ailleurs que ces recommandations fassent l'objet d'une déclinaison par types d'intervenants dans le secteur du tourisme et qu'une

large diffusion en soit assurée, notamment en le traduisant dans plusieurs langues.

En fin de session il a été décidé de recueillir les remarques écrites de la part des membres qui sont intervenus lors de cette session, de manière à ce qu'une version finale du texte soit disponible le lendemain en vue de son adoption.

1.4. SESSION 3 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ET LA PERENNITE DU GTI-DTD EN UN PARTENARIAT

1.4.1. Arab Hoballah du PNUÉ a modéré cette session. Il rappelle en début de session la place du GTI-DTD dans le processus de Marrakech et tout le travail mené par ses membres (Tables rondes, journées de travail, forum business, groupe de travail, etc.). Il présente une proposition destinée à transformer le GTI/DTD en partenariat pour le tourisme durable.

Les raisons de cette transformation sont de trois ordres :

- Assurer la durabilité du processus initié en 2006 et ne pas en perdre les acquis ;
- Accroître le nombre de partenaires et chercher de nouvelles sources de financement ;
- Diffuser de façon plus large ses résultats.

Il expose ensuite les priorités qui devraient guider les travaux du futur partenariat :

- Accroître la sensibilisation aux liens entre tourisme et changements climatiques ;
- Accroître la sensibilisation à l'impact du tourisme sur l'environnement ;
- Protéger et mettre en valeur les patrimoines, naturels et culturels ;
- Promouvoir l'élaboration et l'intégration de stratégies du tourisme durable ;
- Promouvoir la gouvernance locale.

1.4.2. Le débat

Il a porté sur les points suivants :

- L'ensemble des intervenants ont déclaré souscrire à ces propositions et soulignent la nécessité ;
- Dans le cas d'un élargissement, de réfléchir à une nouvelle gouvernance qui ne peut plus être celle adoptée jusqu'à maintenant ;
- de s'informer sur ce qui existe par ailleurs afin d'apporter une valeur ajoutée et éviter les redondances ;
- de réfléchir aux relations avec les autres groupes ;
- d'impliquer davantage le secteur privé, notamment pour le financement. Concernant ce dernier point, il conviendrait de produire un document qui « parle » au privé, au travers notamment des associations professionnelles, en mettant en exergue la diffusion des bonnes pratiques et les problèmes de financement ;
- D'impliquer également parmi les partenaires les collectivités régionales ;
- En plus de l'accord de principe de tous les membres présents des engagements précis sont formulés par certains membres :
 - Les Bahamas, le Costa Rica et le Brésil se proposent, chacun dans sa région (Les Bahamas dans les Caraïbes, le Costa Rica en Amérique centrale et le Brésil en Amérique du Sud), pour animer des réseaux régionaux;
 - comme l'Allemagne, Ecotrans, l'ONUDI ou le WWF différents participants font état de leur souhait de participer au futur comité directeur qui sera mis en place dans le cadre du partenariat,
 - Les USA chercheront à impliquer le Canada dans ce processus.
 - La Fondation des Nations Unies s'engage sur le principe.

1.5. SESSION 4 : LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT ET DU FINANCEMENT DE PROJETS DE TOURISME DURABLE

1.5.1. Cette session est modérée par Charles Arden Clarke du PNUE qui présente le projet SIFT en partant du constat de l'importance du tourisme (secteur qui absorbe 10% des investissements globaux par an et représente dans certains cas

plus du 1/3 du PIB de certains pays). Le projet ambitionne de mettre en rapport des investisseurs et des destinataires, avec une dimension de durabilité, sous la forme d'un réseau informel mais actif, qui ne perde pas de vue les objectifs et les intérêts des investisseurs (publics, privés, institutions internationales, donateurs) et des destinataires (gouvernements, secteur privé, associations, entreprises locales) tout en impliquant les organisations internationales.

Au début du processus 70 organisations ont été contactées et entre 20 et 30 ont répondu positivement pour participer à une réunion qui était prévue en avril à la Banque Mondiale. Cependant, suite aux difficultés liées à la crise financière, il a été décidé de repousser la date de cette réunion.

1.5.2. Fatima Arib de l'Association Marocaine pour l'Economie de l'Environnement présente l'étude Méso économique du secteur du tourisme au Maroc. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la Suisse, l'Université et une ONG. Elle applique pour la première fois la méthode à un secteur de services et consiste en une évaluation des effets du tourisme sur l'environnement, effets qui sont monétarisés. Elle présente le postulat de départ, les objectifs, le contexte et les résultats. Ceux-ci concernent aussi les coûts de la remédiation. L'une des retombées de cette expérience est la création d'une association et le développement d'une expertise nationale.

1.5.3. Gilles Béville du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes Français présente la stratégie française de coopération sur le tourisme responsable. Il expose longuement les objectifs de cette stratégie, qui sont au nombre de trois (renforcer la gouvernance, traiter le tourisme dans toutes ses dimensions, coopération et partenariat), ainsi que la méthodologie retenue pour élaborer cette stratégie.

1.5.4. Xiaolun Sun de l'AFD, fait une présentation sur « L'impact du tourisme responsable dans cinq pays » à travers une étude de l'Agence Française de Développement. Cette agence finance les projets de développement, y compris dans le secteur du tourisme, notamment par le biais de prêts aux gouvernements, de prêts et de garanties aux entreprises privées. L'objet de l'étude était de mesurer les impacts et analyser les échecs et les succès. Elle passe en revue à la fois des cas d'échecs, tout en avançant des éléments explicatifs sur les facteurs d'échec, et des cas s'étant traduits par des succès.

1.5.5. Burghard Raichelbach de la GTZ, après une brève présentation de la GTZ et de ses domaines d'intervention, présente les dernières activités de la GTZ en matière de tourisme durable. Le tourisme est en effet présent dans plusieurs exemples de projets de développement.

1.5.6. Proposition d'une feuille de route pour le processus au partenariat

A la fin des travaux de cette journée un projet de feuille de route, est proposé par **M. Arab Hoballah du PNUF**. Elle fait l'objet d'un premier tour de table avant reprise des discussions sur ce sujet lors de la dernière session du 21 avril.

II. MARDI 21 AVRIL : LES INITIATIVES NOUVELLES A PRESENTER AU GROUPE ET VISITE DE TERRAIN

2.1. SESSION 1 : PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL COMME RESSOURCE POUR LE TOURISME DURABLE

2.1.1. La session a été facilitée par Erika Harms de la fondation des Nations Unies.

Elle rappelle, en introduction, les liens existant entre tourisme et patrimoine culturel mondial à travers le classement de divers sites comme patrimoine mondial, ce qui conduit à l'augmentation du nombre de visiteurs. A partir de ce classement le site concerné devient une opportunité à utiliser par le secteur du tourisme à condition de le faire intelligemment. Quatre présentations ont alimenté cette session.

2.1.2. Antoinette Condo représentant les Etats Unis, expose l'expérience américaine dans la gestion des sites patrimoniaux. Selon les Etats et les situations, cette gestion est le fait de diverses agences dont chacune a ses propres normes. Leurs ressources proviennent du budget fédéral mais également des droits d'entrées. En effet, les sites récréatifs peuvent faire l'objet de contrats avec des concessionnaires qui réservent une partie des droits d'entrée à l'entretien des sites. D'autres sources de financement sont prévues : *National Park Foundation*, *National Fish and Wildlife Foundation*, volontariat qui est coordonné par les services fédéraux.

2.1.3. Ronald Sanabria, représentant de la Rainforest Alliance présente le projet centre-américain de « l'outil de formation des formateurs ». Il insiste sur la richesse du patrimoine forestier qui est l'objet d'interventions humaines multiples. Ce milieu peut, moyennant une sensibilisation de la population, tirer profit du tourisme et peut constituer une ressource alternative à la fois pour la conservation du patrimoine et pour atténuer la pauvreté. Le projet a été monté en partenariat avec le PNUE, La Fondation des Nations Unies, le Central American Service of Integration, la Rainforest Alliance et le gouvernement du Costa Rica.

2.1.4. Art Pedersen de l'UNESCO traite du « Tourisme durable et patrimoine mondial ». La convention du patrimoine mondial a aboutit à l'identification, en vue de les protéger, de quelques 800 sites culturels et naturels. Il en rappelle la procédure (proposition émanant du pays, envoi de missions de vérification des critères de sélection des deux organismes que sont l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) et le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS). Par la suite est effectué un travail de reporting périodique de 6 ans pour le suivi du site qui a été classé.

Cette convention permet de faire pression sur les gouvernements qui pratiquent un développement non durable dans la mesure où l'augmentation du nombre de

visiteurs peut avoir un impact sur le site et ce en l'absence de plans de gestion du tourisme. La pression urbaine peut également menacer les sites. Des activités de formation sont proposées pour aider les communautés locales à bénéficier du tourisme.

Il présente enfin un certain nombre d'enseignements de l'application de cette convention :

- La conception des projets autour de la chaîne des valeurs est essentielle de même que le lien entre marketing et promotion locale ;
- Il est nécessaire d'adopter une démarche à la fois pragmatique et stratégique, le site devant être traité en tenant compte de son environnement régional ;
- Il convient d'avoir un vocabulaire commun et des programmes communs pour le renforcement des capacités ;
- Il y a aussi besoin d'un groupe de réflexion non pas sur ce qu'il faut faire mais sur comment le faire.

2.1.5. Erika Harms de la fondation des Nations Unies présente ensuite quelques exemples de sites classés et gérés selon cette convention et dont on peut tirer des enseignements pour l'avenir. Elle cite le cas de sites où la pression des visiteurs est très forte, ce qui menace la durabilité du site, d'où la nécessité de déterminer le nombre de visiteurs maximum à ne pas dépasser.

2.2. SESSION 2: AUTRES INITIATIVES

La session a été consacrée à la présentation d'autres initiatives, réalisées, dont celles concernant le Maroc et la Bulgarie.

2.2.1. Mohammed Houmyid, directeur du pôle économie social de l'Agence du Sud présente la stratégie du tourisme durable des oasis du Sud du Maroc.

Le projet part de la constatation du fort potentiel des oasis de Guelmim Assa Zag qui est mal exploité et innove en suivant une démarche participative pour aboutir à un plan d'action selon 4 axes : organisation du territoire et mise en réseau des acteurs, renforcement de l'attraction de la région, développement d'une offre et promotion de la destination par un marketing responsable.

A partir de là sont engagées une soixantaine d'actions avec le lancement d'une première tranche en 2007 qui visait 100 nouveaux lits, 6 nouveaux produits, la participation à des salons et la rédaction d'une charte. Pour cela il fallait tracer de nouveaux circuits (6), identifier des porteurs et des guides et organiser des ateliers de sensibilisation et de formation. A ce jour, les réalisations sont les suivantes : 15 unités d'hébergement nouvelles de 105 lits dont 4 auberges, des aménagements paysagers, la formation de 67 jeunes, l'initiation d'un réceptif local et l'organisation d'un premier Eductour, à la suite duquel trois Tour Operators seraient intéressés par le produit.

2.2.2. Aziz Rahou, coordonnateur du projet CBTHA présente la charte du tourisme durable du Pays de la transhumance et l'éco guide du Mgoun et du Saghro. Cette initiative rentre dans le cadre d'un projet (2004 – PNUD) de conservation de la biodiversité par l'accompagnement et le soutien de la transhumance et l'utilisation durable des terres sur le versant du Haut Atlas.

L'implication de plusieurs partenaires locaux aboutit à la rédaction d'une charte du tourisme durable.

Dans le même cadre un guide pour le Mgoun et le Saghro est établi. La méthodologie suivie pour la réalisation de ce document est présentée, ainsi que les initiatives qui l'ont accompagné : mise en place du centre des visiteurs, création d'une association des gîteurs du Mgoun (25 gîteurs) et inscription de normes pour l'économie de l'eau et du bois.

2.2.3. Vanessa Perez du WWF, présente un kit d'outils de communication sur les bonnes pratiques du tourisme lié à la biodiversité. La réflexion s'attache aux zones côtières où le tourisme présente une sérieuse opportunité de lutte contre la pauvreté mais peut avoir aussi de sérieux effets négatifs sur ce milieu connu par sa fragilité.

2.2.4. Ms Asenova de l'ONUDI présente une initiative en faveur du tourisme durable en Bulgarie à travers une communication intitulée « De la démonstration à la politique nationale ». Elle rappelle les ressources naturelles et humaines limitées du pays et l'objectif de la politique de l'Etat qui est d'améliorer la productivité et les services offerts. Cette politique se concentre sur quelques régions comme la capitale Sofia et les montagnes des Balkans. Des hôtels sont sélectionnés dans la ville de Sofia et dans les villages et les petites villes en montagne pour y introduire des « services propres ». Les actions menées comprennent la formation de 20 experts nationaux et l'évaluation de 25 hôtels dont 10 à Sofia. Une phase II est prévue et englobera la côte de la mer noire.

2.2.5. Débat

- Après un résumé des principaux apports des communications, l'essentiel des débats est consacré à la discussion et l'adoption des recommandations politiques. Après relecture et examen point par point des modifications et compléments apportés par les participants, les recommandations politiques sont adoptées par consensus. Le texte de ces recommandations est en annexes.

Le principe de transformation du GTI/DTD en partenariat ainsi que la feuille de route sont également adoptés par consensus.

2.2.6. VISITE DE TERRAIN

Le reste de la journée a été consacré à la visite d'un projet de tourisme rural en montagne porté par un promoteur privé et situé sur le versant nord du Haut Atlas de Marrakech. Dénommé Terres d'Amanar, le projet s'étendra à terme sur 100 ha face au parc du Toubkal.

III. MERCREDI 22 AVRIL : LES OUTILS DU TOURISME DURABLE POUR LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE

Cette journée technique, organisée avec le soutien du Centre de Développement des Energies Renouvelables et de l'ADEME et du Ministère du Tourisme marocain,

était ouverte aux opérateurs du secteur du tourisme et relève de l'objectif de dissémination des bonnes pratiques du GTI/DTD. Elle a été structurée en trois sessions : (i) les outils de management environnemental, (ii) l'efficacité énergétique, énergies renouvelables, biodiversité et gestion de l'eau et (iii) Intérêt d'un écolabel/certification pour les hébergements touristiques. .

3.1. SESSION 1 : OUTILS DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL POUR LES ACTEURS DU TOURISME

La session est ouverte par un panel de discussion regroupant le président du GTI-DTD, la représentante du Ministère marocain du Tourisme, le directeur du CDER et la représentante de l'ADEME.

3.1.1. Le président Christian Brodhag rappelle, à l'attention des participants, le contexte de cette réunion, à savoir le Processus de Marrakech et situe les travaux et initiatives du GTI-DTD dans ce cadre. Ces travaux qui impliquent un grand nombre d'acteurs, dont les promoteurs, ne se limitent pas au seul tourisme de niche mais souhaitent englober le tourisme de masse (ou traditionnel). Ils visent entre autre la gestion hôtelière, que ce soit la réhabilitation du patrimoine hôtelier existant ou les nouvelles réalisations, et ce à travers des thèmes concrets comme l'eau, l'énergie et la gestion des déchets.

Le GTI/DTD a aussi la volonté d'être en phase avec les attentes des acteurs économiques. Pour cela des méthodes et des projets ont été élaborés et testés. Aujourd'hui est présentée une partie des résultats de ce travail dans un souci de dissémination des résultats mais également d'attente de retour de la part des acteurs du secteur.

3.1.2. Nada Roudiès, Directrice au Ministère du Tourisme marocain exprime la fierté du Maroc d'avoir contribué à l'évènement qui a été le cadre de prise de décisions fondamentales concernant les recommandations politiques. La proposition d'ajouter cet atelier dédié aux promoteurs répond à plusieurs objectifs : réaffirmer l'engagement du Maroc au sein du groupe, et son positionnement par rapport au tourisme durable, montrer que des choses se font au Maroc, notamment à travers les visites de terrain, associer le secteur privé aux décisions et aux applications. Elle remercie l'ADEME et le CDER pour leurs appuis à l'organisation de l'atelier.

3.1.3. Said Moulin directeur du CDER insiste sur le fait que le souci d'efficacité énergétique touche tous les secteurs y compris celui du tourisme. Le CDER travaille sur cette efficacité à travers tous les secteurs. Il rappelle également que désormais pour le Maroc le développement durable n'est pas considéré comme un luxe mais qu'il répond à une nécessité de bonne gestion pour des motifs de compétitivité, le client étant de plus en plus sensibilisé au développement durable et exigeant de ce fait un hôtel qui intègre dans sa gestion les bonnes pratiques.

Il passe en revue les mesures et actions du CDER notamment, la convention entre le Ministère de l'énergie et le Ministère du Tourisme et les outils d'accompagnement notamment le fond de garantie pour les hôteliers qui veulent s'équiper en solaire. Il rappelle qu'il existe des cas exemplaires par le biais du label clé verte.

3.1.4. Cécile Martin-Phipps, représentante de l'ADEME rappelle le partenariat qui lie de longue date cette agence au CDER et précise que l'ADEME facilite les actions

pour les économies d'énergie à travers un soutien à la demande et à l'offre de produits respectueux de l'environnement dans le domaine du tourisme.

3.1.5. Herbert Hemele d'Ecotrans fait une brève présentation de DestiNet, portail d'information sur le tourisme durable, permettant d'obtenir une information sur les nombreuses législations et instruments économiques et facilitant l'accès aux programmes de financements. Il informe également sur la longue liste d'instruments volontaires qui sont aujourd'hui en cours de discussions (directives, guides de bonnes conduites, diverses initiatives comme celle des TO, programme de compensation Carbone, etc.). Il évoque également les 60 programmes de certification, dont beaucoup sont utiles, mais dont le nombre entraîne une certaine confusion. Ce portail comporte également des instruments de elearning. Un nouvel élément vient d'être introduit en 2009 basé sur des cartes permettant de s'informer sur les hôtels labellisés, ce qui constitue de facto un réseau et un système de partage de produits de qualité.

3.1.6. Geneviève Verbrugge du PNUE, présente 3 outils destinés respectivement :

- Au touriste car c'est en fin de compte lui qui dicte le modèle de développement. Il s'agit donc d'encourager la demande pour des produits durables. Le GreenPassport ou Passeport vert, développé au Brésil et qui existe aujourd'hui en différentes langues vise cet objectif. Il sera lancé à Cancun le 5 juin 2009, puis au Brésil et en Equateur et bientôt en Méditerranée. Il a le format d'un passeport et comporte des conseils pour le touriste avec un code de bonne conduite adapté au contexte local.
- Aux hôtels en évoquant le management environnemental pour les petits et moyens hôtels des pays de développement et en présentant l'« e-tool » du PNUE, dont l'objectif est de promouvoir la durabilité dans le secteur hôtelier. Pour les hôtels un CDROM destiné aux petites entreprises a été testé au Vietnam et et le sera ensuite à Madagascar. En effet si les grandes chaînes prennent déjà en charge les problèmes de l'environnement et ceux liés aux changements climatiques, les PME n'ont pas encore intégré cette problématique.
- Aux écoles hôtelières, un kit de formation « Semer les graines du changement » est disponible en français, arabe et anglais.

3.17. Nada Roudiès, du Ministère du Tourisme marocain présente le « Guide de bonne gestion hôtelière environnementale en hôtellerie » réalisé par le Ministère marocain du tourisme.

Ce projet fait appel à un partenariat multiple qui implique à côté du Ministère du Tourisme, la fédération des hôteliers, l'ONG suisse SBA, le gouvernement suisse et des universitaires. L'approche est basée sur une logique de réseau de compétence en formant des prescripteurs (délégation, fédération, universitaires) pour ensuite encadrer les hôteliers, les doter d'outils techniques (guide, fonds, etc.) et enfin susciter l'émergence de prestataires. Les objectifs du projet restent la sensibilisation, la formation et la fabrication et la diffusion d'outils.

La démarche vise la prise de conscience, l'auto évaluation (une check liste permet d'identifier les problèmes environnementaux en établissant des priorités et en responsabilisant le personnel), l'identification de mesures correctives inspirées par la check liste, l'établissement d'une analyse environnementale en dressant un bilan avec tableaux d'analyses environnementales et calculs économiques, l'établissement d'un plan d'action et le chiffrage des résultats.

3.1.8. Cécile Martin-Phipps, représentante de l'ADEME fait une présentation de l'ADEME et de la place du tourisme durable dans sa démarche. La France étant le pays le plus visité du monde, cette demande touristique offre des opportunités économiques et sociales mais a aussi des impacts environnementaux. Le rôle de l'agence est donc d'accompagner les acteurs de l'hôtellerie : aide à la prise de décision des hôteliers, sensibilisation de tous les publics et focus sur les écolabels et ISO14001.

Elle cite l'action amenée au Vietnam à la demande d'une grande chaîne hôtelière qui avait sollicité l'ADEME pour l'aider à réduire sa consommation énergétique. Un accompagnement s'est alors engagé à travers des actions de maîtrise de l'énergie, de formation du personnel et de sensibilisation des partenaires et des clients. Le résultat fut la réduction de 17% de la facture énergétique de l'hôtel en 3 mois.

Dès 2000 des actions ont été menées pour la généralisation à tous les hôtels du Vietnam. Les indicateurs du diagnostic sont diffusés dans la formation à travers les écoles hôtelières. Tous les résultats de ces actions sont en cours de compilation pour l'établissement et la diffusion d'un Guide des hôtels verts du Vietnam et de l'Asie du Sud Est.

3.1.9. Ghislain Dubois, Expert (TEC) pour le compte de WWF présente les résultats d'une étude intitulée « Les lignes directrices pour les investissements dans le tourisme durable ».

Ils permettent une meilleure connaissance du monde de l'investissement touristique caractérisé par un nombre élevé d'intervenants, de catégories et de fonctions, notamment la connaissance des étapes d'un projet type depuis la définition de la stratégie jusqu'à la construction et la réalisation.

Cette étude a permis l'élaboration d'un document présentant des procédures d'évaluation et un outil de pré diagnostic. La démarche d'évaluation y est exposée étape par étape. La phase deux du projet consiste à le tester et le diffuser.

Une troisième phase est envisagée et consistera en un test réel dans un pays avec formation, extension et transfert.

3.1.10. Petra Bollich de WWF, présente le Kit multimédia du WWF sur les bonnes pratiques du tourisme durable.

Ce projet répond au manque d'instruments concrets pour une meilleure durabilité dans le développement du tourisme. Pour cela 5 bonnes pratiques, recommandées par le PNUE et ayant donné des résultats, ont été choisies. Chacun

de ces projets a été introduit dans une base de données sous la forme d'un CDROM. Un appel a été lancé à ceux parmi les promoteurs qui veulent figurer sur cette plate-forme.

3.1.11. M. El Alej de la chaîne ACCOR, fait une présentation sur le bilan carbone au nom de la chaîne ainsi que les mesures adoptées dans les établissements gérés par la chaîne au Maroc : installation de lampes de basses consommation et de régulateurs de débits, équipement de établissements par des panneaux solaires pour chauffer l'eau, obtention du label Clé vert, préparation de la certification et candidature pour le Label Green. Il relève la difficulté d'intégrer au Maroc la filière approvisionnement dans le bilan carbone.

3.2. SESSION 2 : OPTIMISATION DES RESSOURCES : EFFICACITE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES, BIODIVERSITE ET GESTION DE L'EAU

3.2.1. La session est modérée par M. El Kebir Mdarhri Alaoui du bureau du PNUD Maroc qui propose à la réflexion le thème des liens entre le tourisme et le changement climatique en l'élargissant aux secteurs qui en subissent déjà les effets et qui doivent faire un effort d'adaptation.

3.2.2. M. Bardii, directeur de la coopération internationale au CDER, traite de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui, pour lui, offrent une véritable opportunité de promotion d'un tourisme durable. Cette efficacité énergétique qui était déjà pratiquée depuis un certain temps, est devenue aujourd'hui pour le Maroc un axe principal de la stratégie.

Il s'arrête sur le cas du solaire pour le chauffage de l'eau, notamment celle des piscines. Il mentionne également l'éolien, son potentiel et les grands programmes de parcs, la loi sur les énergies renouvelables, la loi sur l'efficacité, le fonds et la convention entre le Ministère de l'Energie et le Ministère du Tourisme.

Il indique qu'une circulaire est en cours de préparation avec des dispositions techniques concernant l'efficacité énergétique dans le secteur du tourisme avec un travail sur l'état des lieux et un accompagnement au niveau des investissements.

3.2.3. N. Alabouch, du CDER (Maroc), s'arrête sur le Fond de Garantie de l'Efficacité Energétique et des Energies Renouvelables. Des dispositifs basés sur un engagement entre le fournisseur et le client pour s'assurer que l'installation garantit un minimum d'efficacité existent. Il est prévu des certifications des produits, une labellisation, des mécanismes financiers et de garanties. Un premier objectif visé est de 72 projets avec un soutien direct, une prise en charge des études techniques et financières et différentes prises en charges financières et techniques.

3.2.4. El Alej de la chaîne ACCOR présente le projet d'un guide sur tourisme et diversité biologique. Il précise ce qu'il entend par biodiversité dans un hôtel et son rôle et expose les grandes lignes de ce guide.

3.2.5. Nicolas Dubrocard présente le projet “Chaque goutte compte”. Le projet est monté en partenariat entre la *travel foundation* et l’ONMT. L’objectif était de réduire la consommation grâce à une expertise gratuite. La démarche est passée par trois phases : (i) contact direct avec le directeur de l’hôtels et l’explication des objectifs du projet, (ii) audit du débit de l’eau qui est mis à profit pour effectuer une démonstration (aérateurs) et remettre à l’hôtel une pochette présentant des informations sur les mesures possibles pour économiser l’eau et la communication qu’il faut organiser à destination des client, (iii) un entretien avec l’hôtelier sur la base du détail des consommations pour décider du positionnement de l’hôtel par rapport à ce qu’il devrait faire pour réduire sa consommation. Les résultats atteints : des économies d’eau atteignant 8000 DH par an, soit un retour sur investissement en 8 mois.

3.2.6. Herbert Hemele d’Ecotrans fait une présentation succincte du Kit des Nations Unies pour les bonnes pratiques. Le produit comporte divers outils dont un CD et un manuel destiné à tous ceux qui s’occupent du tourisme aux niveaux national, régional ou local et ayant comme objectif principal de susciter une prise de conscience et de diffuser les principes du processus de Marrakech. Un essai a été effectué en février et un atelier présentant la première boîte à outil sera organisé en juin prochain. Le produit sera diffusé sur le portail de DestiNet et un appel a été lancé à la recherche de personnes ressources pour la formation des formateurs.

3.3. SESSION 3 : INTERET D’UN ECOLABEL/CERTIFICATION POUR LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

La session a été facilitée par **Ronald Sanabria, de Rainforest alliance.**

3.3.1. Erica Harms, de la fondation des Nations Unies plaide pour la nécessité d’harmoniser les labels du tourisme durable et fait part à l’assistance de deux initiatives allant dans ce sens : définition d’un langage commun et mise en place d’un conseil du tourisme durable pour relever les défis que pose la certification

3.3.2. Pierre Nolay, du cabinet Alphééis présente le processus de mise en place de l’éco-label européen, notamment la boîte à outils ShMILE en s’interrogeant sur les opportunités de l’adoption de cet éco-label européen par les pays du Maghreb.

Le label est basé sur 37 critères obligatoires regroupés en 6 thèmes et qui sont : l’énergie, l’eau, les déchets, les détergents, autres services et la gestion. 47 critères sont optionnels et portent sur les mêmes thèmes. Un système de notation permet d’évaluer ces critères. Le coût de l’obtention de ce label est relativement élevé du moment qu’il y a appel à un organisme certificateur : droit : 750 Euro, frais d’audit : 850, frais annuels : 0,075% des ventes. 318 hôtels en Europe ont ce label dont 31 en France.

Cet éco-label européen est accompagné d’un outil d’aide à sa mise en œuvre.

A la fin de son intervention il s'interroge sur les opportunités pour un écolabel commun autour de la méditerranée avec définition commune des critères et mise au point de méthodes de procédures de certification communes. Il s'interroge également sur la manière de renforcer des labels déjà existants et sur l'intérêt d'avoir le même label des deux côtés de la Méditerranée.

3.3.3. Jean-Michel Coeffe, de la fédération Cap France expose le label « Chouette Nature » pour un tourisme durable et responsable. Au départ 12 villages se sont portés volontaires, puis progressivement cette démarche a été affinée et aujourd'hui 47 villages sont labellisés.

Il énumère les différents axes de cet engagement et les différentes approches qui ont été suivies pour résoudre les problèmes suivants : gestion des déchets, économie de l'eau, bruit, transport, intégration paysagère, politique d'achat, animation et développement, ressources humaines et communication.

Par la suite le réseau a décidé d'évoluer vers la certification en choisissant l'iso 14001 en optant pour une démarche par étapes.

3.3.4. Amine Ahlafi, responsable du programme clé verte (fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement) relate les étapes de la mise en place du label Clé Verte au Maroc. Il s'agit de l'introduction au Maroc de ce label international en partenariat avec la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE) qui délivre ce label.

Il expose les actions menées (mise en place du comité national qui est en même temps jury, activités à l'internationale, etc.) et les quelques bénéfices déjà palpables (expertise nationale dans le tourisme responsable, émergence de nouveaux fournisseurs, dynamique émergente pour la gestion des déchets, intérêt croissant de la part des professionnels, demande pour élargir la palette des équipements à labelliser, accompagnement de pays africains et arabes, connexions avec d'autres programmes).

Cette présentation du label clé verte a été illustrée par le témoignage du promoteur d'une maison d'hôtes qui a obtenu ce label à Ouarzazate.

3.4. Session de clôture

Le président Christian Brodhag relève que dans son parcours, le GTI-DTD a achevé avec cette réunion une étape très importante avec notamment l'adoption de recommandations politiques. Il souligne la mobilisation des acteurs des organisations internationales. Arrivé à cette étape de son évolution le GTI-DTD doit passer à une autre phase : celle du partenariat. Il formule ses vifs remerciements pour tous ceux ayant cru en cette expérience et ceux qui ont participé à la préparation ou facilité la tenue de cette 5^{ème} réunion. Il adresse des remerciements plus particuliers au Maroc qui a organisé avec succès cette 5^{ème} réunion du GTI/DTD.

Le représentant du PNUE Charles Arden Clarke formule également les remerciements d'usage et espère que la phase suivante permettra de rendre les instruments adaptables et flexibles pour les PME.

Nada Roudiès du Ministère du Tourisme marocain clôt la session en adressant ses remerciements aux participants et à toutes les équipes ayant œuvré à l'organisation.